

Contrat de séjour de courte durée

Le présent contrat est conclu entre l'Hôte et le Voyageur identifiés dans la section Parties pour la mise à disposition d'un hébergement temporaire.

1. Hébergement et dates

L'Hôte fournit un hébergement situé à _____ (le « Logement »). L'arrivée est prévue le _____ et le départ le _____. La réservation concerne _____ personne(s). Tout occupant ou visiteur supplémentaire doit respecter les règles légales d'occupation, celles de l'immeuble et les restrictions raisonnables communiquées avant l'accord. L'Hôte fournit l'accès et les équipements de base convenus. Les équipements supplémentaires, l'inventaire, les instructions d'accès et le règlement intérieur peuvent figurer dans les Détails et annexes.

2. Prix et paiement

Le montant total du séjour est _____. Échéances de paiement, frais de nettoyage, dépôt de garantie et autres frais doivent être convenus avant signature. Un règlement communiqué ultérieurement ne peut imposer des frais non annoncés. Le dépôt est restitué sous réserve des seules déductions légales et justifiées.

3. Obligations du Voyageur

Le Voyageur utilise le Logement avec soin, respecte le voisinage et les heures de calme, et suit les règles légales d'occupation, de sécurité et d'immeuble divulguées avant le séjour. Les fêtes, activités commerciales et occupations non autorisées exigent, le cas échéant, l'accord de l'Hôte. Il ferme le Logement en son absence et garde les clés soigneusement. Il signale rapidement dommages, clés perdues, dangers et problèmes importants d'entretien. Les réparations ou modifications significatives requièrent une autorisation, sauf mesures d'urgence raisonnables.

4. Obligations de l'Hôte

L'Hôte fournit le Logement dans l'état convenu avec les équipements de sécurité légalement requis, les services essentiels et l'accès prévu. Il remédie dans un délai raisonnable aux problèmes dont il répond, conformément au droit applicable. Il n'entre pendant le séjour qu'avec consentement ou fondement légal, sous réserve des urgences.

5. Dommages et sécurité

Le Voyageur peut répondre des dommages causés par lui ou par les personnes dont il est légalement responsable, mais non de l'usure normale ou de défauts antérieurs. Les frais réclamés doivent être décrits, étayés par des preuves et calculés selon les coûts réels et la loi applicable. Aucun forfait de nettoyage ordinaire n'est créé par cette clause.

6. Annulation et interruption

Annulations, remboursements, changements de dates, non-présentations et départs anticipés relèvent de la loi et des conditions claires acceptées avant réservation. Ce texte ne crée pas automatiquement de frais non remboursables et ne supprime aucun droit impératif. Si le Logement devient matériellement inutilisable ou indisponible sans faute du Voyageur, les Parties recherchent une solution légale.

7. Départ et restitution

Au départ, le Voyageur laisse le Logement raisonnablement rangé, retire ses effets, rend les clés et signale tout dommage ou danger restant. L'Hôte inspecte le logement et régularise le dépôt dans les délais légaux.

8. Nature du séjour et accord complet

Ce modèle vise un séjour réellement temporaire. Sa qualification comme hébergement touristique, bail d'habitation ou autre droit d'occupation dépend des faits et de la loi, et non du titre. Les exigences impératives de déclaration, taxes touristiques, sécurité, bail et protection des consommateurs prévalent. Les Détails et annexes renseignés font partie du contrat.

Informations

Caution _____

Frais de nettoyage _____

Règlement intérieur _____

Parties

Hôte

Nom complet _____

Nom de l'entreprise _____

Adresse _____

E-mail _____

Téléphone _____

Signature

Date

Voyageur

Nom complet _____

E-mail _____

Téléphone _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Type de pièce d'identité _____

Numéro de la pièce d'identité _____

Signature

Date